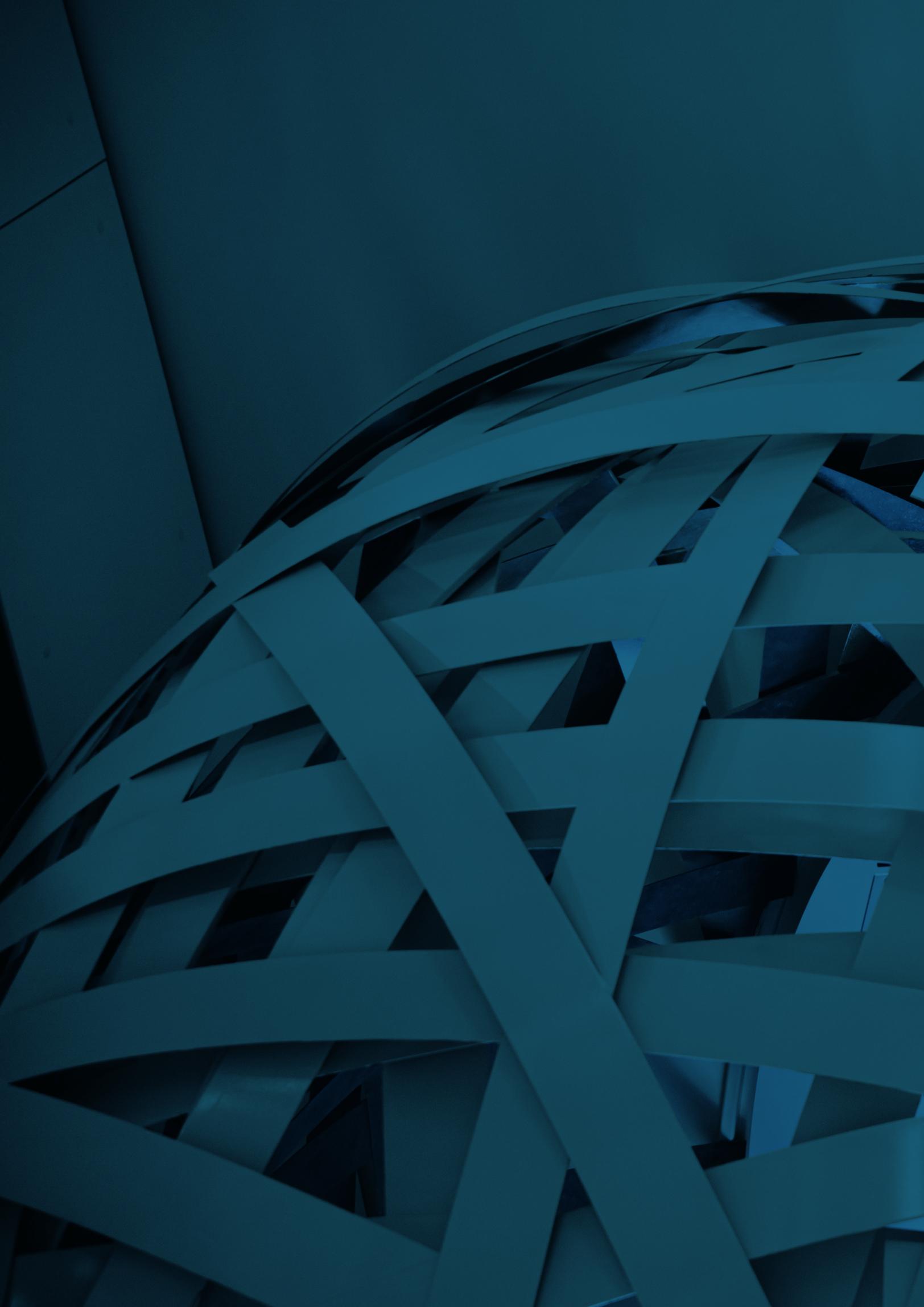


RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2020**



Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu l'Assiste

SOMMAIRE

ÉDITORIAL	9
FAITS MARQUANTS 2020	10
CHIFFRES CLÉS 2020	11
L'AGENCE MAROC PME	12
Présentation générale.....	12
Valeurs clés	12
Ressources humaines.....	13
Action sociale	13
MAROC PME EN QUELQUES DATES	14
BILAN D'ACTIVITÉS 2020	16
Programme de soutien à l'investissement «ISTITMAR».....	16
Programme d'appui technique et d'accompagnement en conseil et expertise MOWAKABA.....	16
Programme ECOSTART	17
Programme « Cap Compétences Accélération Industrielle »	17
Accompagnement entrepreneurial et promotion de l'entrepreneuriat	18
PANDÉMIE COVID-19	19
Mise en place de programmes spécifiques pour faire face à la pandémie et accompagner la relance des entreprises	19
Mesures organisationnelles internes à l'Agence	21
NOUVELLE GÉNÉRATION DE PROGRAMMES D'APPUI	22
Programmes classiques reconfigurés, enrichis et simplifiés	22
De nouveaux programmes pour répondre aux attentes spécifiques des entreprises industrielles	23
TRANSFORMATION DIGITALE DE MAROC PME	25
Nouveau portail Maroc PME	25
Plateforme Digitale : Maroc PME CONNECT	25
GOVERNANCE	26
Organes de gouvernance	26

Actions d'amélioration de la gouvernance de l'Agence	26
ÉVALUATION D'IMPACT DES PROGRAMMES D'APPUI	29
Dispositif d'évaluation des programmes de soutien à l'investissement et de l'assistance technique.....	29
Dispositif d'évaluation d'impact de l'accompagnement entrepreneurial des TPE, auto-entrepreneurs et porteurs de projets.....	30
RENFORCEMENT DES PARTENARIATS	31
Partenariat avec les Conseils Régionaux	31
Partenariat avec les CCIS.....	31
Partenariat avec l'Agence de Développement Digital.....	31
Observatoire Marocain de la TPME (OMTPME).....	32
Observatoire des délais de paiement.....	32
Appui aux réseaux d'entreprises.....	32
RAPPORT ANNUEL DE L'OBSERVATOIRE MAROCAIN DE LA TPME 2019-2020, RÉSULTATS SAILLANTS	33
Elargissement de la base consolidée des entreprises marocaines.....	33
Un tissu productif très fragmenté	33
Impact de la Covid-19 sur l'emploi et la création d'entreprises	34
CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020	35
Bilan des réalisations	35
États financiers 2020	36
Avis du commissaire aux comptes.....	38
ANNEXES	42



Equipe Agence Maroc PME

ÉDITORIAL

L'Agence Maroc PME s'est engagée en 2020 aux côtés des Petites et Moyennes Entreprises industrielles impactées par la pandémie Covid-19 en lançant des programmes d'accompagnement spécifiques adaptés à chacune des phases de la pandémie.

Ainsi, au début du confinement, l'Agence a mis en place le programme ISTITMAR Covid-19 qui accorde un appui financier aux projets d'investissement industriels portant sur la fabrication des masques et des équipements de protection individuelle, du gel hydroalcoolique, des produits désinfectants et autres équipements nécessaires pour faire face à la pandémie.

Ce programme a connu un franc succès permettant de mobiliser un investissement privé global de **544** millions de dirhams, d'engager la création, en plein confinement, de **4325** emplois directs et indirects et une capacité de production de masques de près de **5.8** millions unités /jour.

En seconde phase, parallèlement au déconfinement progressif, l'Agence a lancé une offre de conseil et d'expertise technique spécifique pour accompagner les PME industrielles à gérer la crise et relancer leurs activités. Cette offre a également connu un engouement particulier de la part des industriels puisque **512** projets ont été approuvés à fin 2020 dont **35%** pour l'optimisation de la production



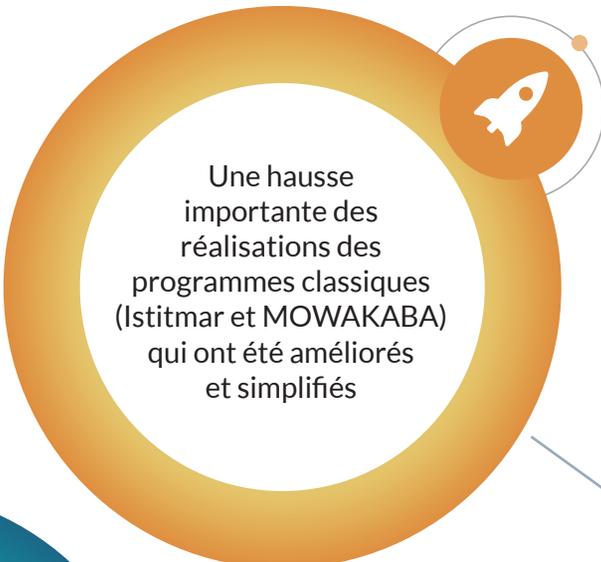
et de la supply Chain, **24%** pour l'accompagnement du dirigeant et des ressources humaines et **21%** pour la transformation numérique de l'entreprise.

En outre, et pour appuyer le plan de relance industrielle post-covid, l'Agence a lancé une nouvelle génération de programmes d'appui aux secteurs porteurs tout en simplifiant et enrichissant ses programmes classiques et en accélérant la digitalisation de ses services.

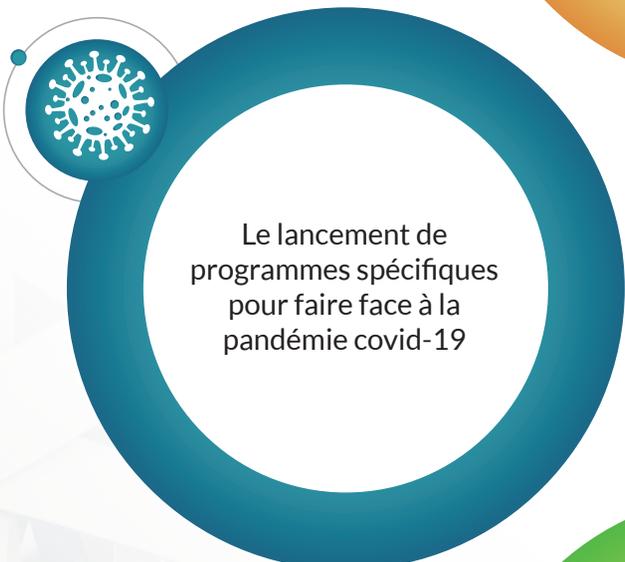
Grâce à ces différentes initiatives, les réalisations de l'Agence ont enregistré une hausse importante en 2020. Le nombre total des projets d'investissements retenus, en 2020, a augmenté de **50%** par rapport à 2019 et de **138%** par rapport à 2018. Le montant d'investissement privé global mobilisé et les emplois directs engagés, ont, pour leur part, augmenté en 2020 par rapport à 2019 respectivement de **27%** et de **32%**. En plus, les paiements au profit des entreprises bénéficiaires ont connu une hausse de **41%**.

M. Brahim Arjidal
Directeur Général

FAITS MARQUANTS 2020



Une hausse importante des réalisations des programmes classiques (Istitmar et MOWAKABA) qui ont été améliorés et simplifiés



Le lancement de programmes spécifiques pour faire face à la pandémie covid-19



Le lancement d'une nouvelle génération de programmes pour accompagner la relance et massifier l'action de l'Agence.

CHIFFRES CLÉS 2020



L'AGENCE MAROC PME

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Créée en novembre 2002, en vertu de la loi 53-00 formant la charte de la petite et moyenne entreprise, l'Agence Nationale pour la promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (Maroc PME) est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

l'Agence Maroc PME a pour principales missions de :

- participer à la mise en œuvre, en coordination avec les départements ministériels concernés,

de la politique de l'Etat en matière de promotion et de soutien de la PME.

- suivre et évaluer l'impact des programmes d'appui destinés aux TPME.
- mettre en place et déployer des programmes d'appui et d'accompagnement destinés aux petites et moyennes entreprises.

VALEURS CLÉS

A l'Agence Maroc PME, l'engagement, la performance et l'innovation sont trois valeurs clés dont la compréhension partagée permet le bon fonctionnement de l'Agence, l'épanouissement de tout un chacun et leur traduction en attitudes et comportements observables au quotidien.

INNOVATION

Le management de Maroc PME encourage la prise d'initiatives et la créativité des collaborateurs en vue d'anticiper le changement, tout en restant à l'écoute de l'environnement et en initiant une dynamique de modernisation à tous les niveaux de responsabilité pour mieux innover et servir l'entreprise.

L'équipe de Maroc PME adhère aux projets de modernisation compétitive des entreprises et se mobilise à leurs côtés pour leur concrétisation.

ENGAGEMENT

PERFORMANCE

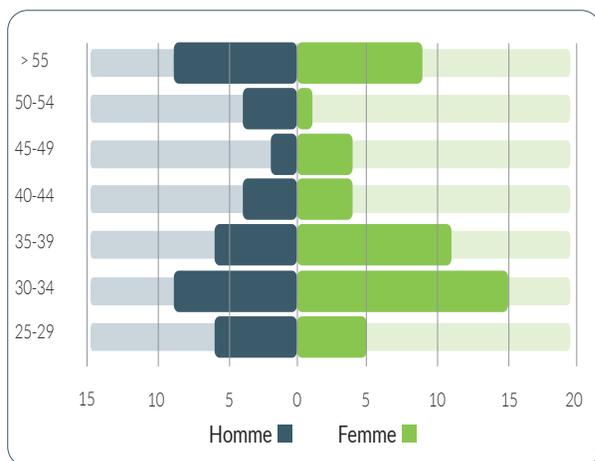
Par performance, l'équipe de Maroc PME entend rigueur au quotidien et recherche de l'efficacité et de l'efficience tout en encourageant la responsabilité individuelle et collective et le professionnalisme des collaborateurs.

RESSOURCES HUMAINES

L'Agence a su établir et entretenir autour d'une équipe pluridisciplinaire, expérimentée et engagée, une expertise avérée dans l'ingénierie et la gestion de projets.

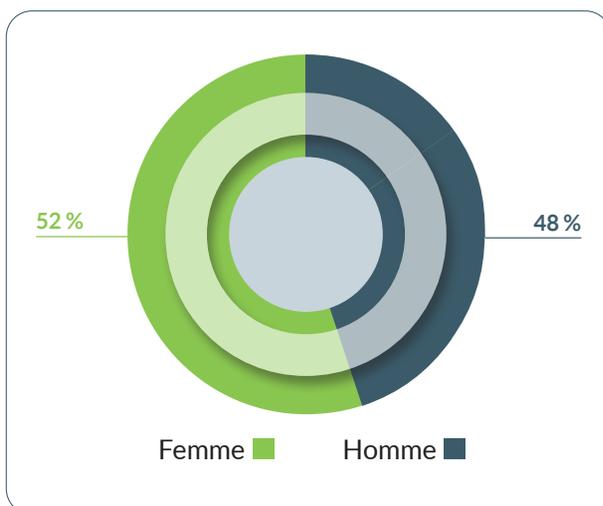
L'effectif global de l'Agence a atteint, en 2020, **83** personnes dont **59** cadres soit un taux d'encadrement de **71%**. La moyenne d'âge est de 39 ans mettant ainsi en avant l'avantage de la maturité professionnelle des seniors et du dynamisme des juniors.

PYRAMIDE DES ÂGES



En matière de représentation des femmes au sein de l'Agence, elle est de **52%** avec un taux d'encadrement de **35%** et une moyenne d'âges ne dépassant pas les 38 ans.

RÉPARTITION PAR GENRE



ACTION SOCIALE

En vue d'accompagner ses adhérents à surpasser la conjoncture difficile liée à la pandémie COVID-19, l'Association des Cadres de l'Agence Maroc PME a adapté ses offres en assouplissant les conditions d'accès à certaines prestations et en proposant des offres de services pour répondre aux besoins ponctuels engendrés par la crise sanitaire, il s'agit de :

- Prise en charge des tests COVID-19.
- Facilités de remboursement des prêts accordés.
- Assouplissement de la procédure d'octroi de la prime d'estivage.
- Célébration de la Journée de la Femme dans le respect des exigences sanitaires liées à la pandémie COVID-19.



MAROC PME EN QUELQUES DATES

Création du Fonds National de Mise à Niveau -FOMAN- (Pour le Conseil & l'Assistance Technique des PME)

2006

Pacte National pour l'Emergence Industrielle

1^{er} Cadre Contractuel Etat-Agence pour le renforcement de la compétitivité des entreprises



2009

2002

Création de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME) en vertu de la loi 53-00 formant charte de la PME.



2008

Contrat-programme Etat-Agence pour l'Appui à la modernisation compétitive des entreprises

Plan de Relance Industrielle

Nouvelle génération de programmes d'appui

2020

3^{ème} Cadre Contractuel pour l'Appui à l'Entrepreneuriat et à la compétitivité des entreprises

2015

2^{ème} Cadre Contractuel Etat-Agence pour l'appui à la compétitivité des entreprises

2013

2015

Maroc PM 

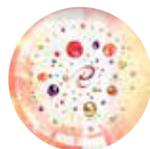
Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise

Nouvel organigramme, Changement d'identité de l'Agence

Adoption de la loi 114-13 relative au statut de l'auto-entrepreneur

2014

Plan d'Accélération Industrielle 2014 - 2020



المقاول الذاتي
Auto-entrepreneur

BILAN D'ACTIVITÉ

2020,

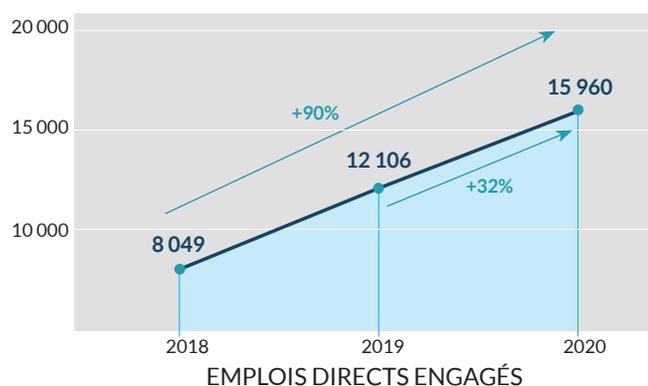
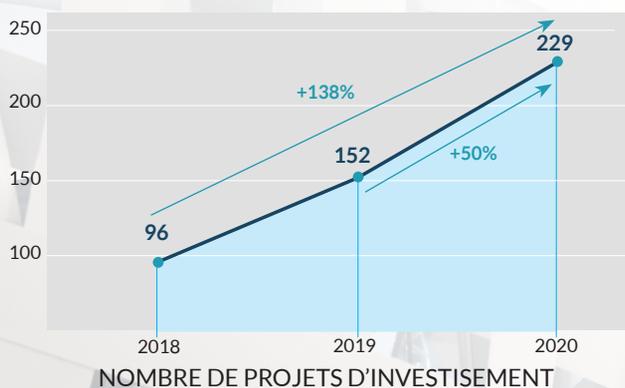
FORTE HAUSSE DES RÉALISATIONS

Dans un contexte difficile marqué par les effets négatifs de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'économie nationale en générale et les TPME en particulier, les réalisations de l'Agence Maroc PME ont enregistré, en 2020, une hausse importante au titre de ses programmes d'appui qui ont suscité un grand engouement de la part des entreprises.

PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT «ISTITMAR» :

ISTITMAR est un programme d'appui à l'investissement qui accorde un appui financier aux profit des TPME ayant des projets d'investissement créateurs d'emploi et de valeur ajoutée et qui s'inscrivent dans le cadre des écosystèmes industriels.

En 2020, **229** projets d'investissement privé ont été retenus pour un investissement global de **2,8 MMDH**, permettant l'engagement de **25 357** emplois dont **15 960** emplois directs. En comparaison avec 2018, le nombre de projets retenus a augmenté, en 2020, de **138%**.

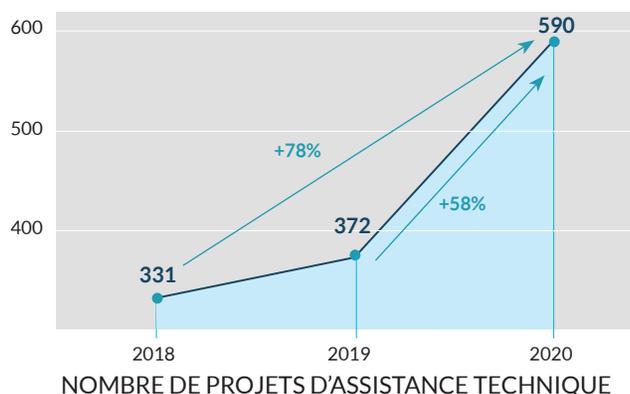


PROGRAMME D'APPUI TECHNIQUE ET D'ACCOMPAGNEMENT EN CONSEIL ET EXPERTISE MOWAKABA

Maroc PME œuvre à renforcer la compétitivité et à améliorer la productivité des TPME en phase de croissance ou de changement d'échelle à travers le programme «MOWAKABA» de conseil et d'assistance technique et de développement numérique.

Dans le cadre de ce programme, l'Agence Maroc PME prend en charge une partie du coût des prestations de services proposées.

En 2020, **590 projets** ont été accompagnés pour un montant global d'investissement privé de **114,5 MDH**. En comparaison



avec 2018, le nombre total des projets accompagnés en 2020 a augmenté de **78%**.

Afin de proposer aux entreprises bénéficiaires des offres d'accompagnement adaptées, l'Agence Maroc PME met en place une plateforme numérique de référencement de conseillers en entrepreneuriat, de consultants et d'experts sectoriels pointus disposant des compétences et de l'expérience nécessaires.

Le référencement dans la plateforme de Transfert de Compétences (PTC) permet aux cabinets et prestataires de services de bénéficier d'une réelle visibilité commerciale, d'accéder à de nouveaux marchés et, grâce à la contribution financière de l'Agence, d'offrir des prestations plus attractives à leurs clients.

La PTC compte plus de **600** consultants nationaux et internationaux représentant plus de **320** cabinets d'expertise. En 2020, **230** nouveaux consultants ont rejoint la PTC contre **120** en 2019 soit une augmentation de **49%**.

PROGRAMME ECOSTART

Maroc PME a lancé en, 2020, en partenariat avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), l'Union Européenne via le Programme d'Appui à la Compétitivité et à la Croissance verte, le Cluster Solaire et l'Agence de Coopération internationale allemande (GIZ), le programme «ECOSTART».



Ce programme, destiné aux auto-entrepreneurs, aux micro-entreprises et start-up disposant de projets verts, a pour objectif de leur permettre d'explorer de nouvelles niches de l'économie verte encore sous-exploitées à l'exemple du recyclage, de l'efficacité énergétique ou des services de conseil tels que les diagnostics énergétiques ou la planification des systèmes en énergies renouvelables.

En dépit de son lancement dans un contexte sanitaire difficile lié à la pandémie de COVID-19, le programme Ecostart a connu un vif succès en recevant plus de **360** propositions de projets portés par de jeunes entrepreneurs dont **30%** de femmes.

Tous les projets reçus ont bénéficié de **5** jours d'ateliers d'accompagnement en ligne et de séances de coaching.

45 d'entre-eux ont formalisé leur plan d'affaires et renforcé leurs produits et services pour un meilleur accès aux marchés.

À l'issue de l'accompagnement, **10** projets ont été sélectionnés par un jury d'experts pour recevoir une dotation financière pour leurs investissements de démarrage.

PROGRAMME « CAP COMPÉTENCES ACCÉLÉRATION INDUSTRIELLE »

Le programme Cap Compétences Accélération Industrielle (CCAI) est un programme dédié aux Petites et Moyennes Entreprises industrielles en vue de répondre à leurs besoins en compétences et en ressources humaines qualifiées.

Ce programme, lancé en fin 2019 par le ministère en charge de l'industrie, est déployé à travers Maroc PME en partenariat avec l'ANAPEC et l'OFPPPT.



Les PME sélectionnées bénéficient d'un appui en termes d'expertise et d'un accompagnement individualisé, de bout en bout, intégrant toutes les étapes nécessaires au recrutement : de la définition des besoins de l'entreprise en compétences et l'élaboration des descriptifs des postes jusqu'à l'insertion et le suivi des candidats durant la période d'intégration, en passant par le sourcing et la réalisation des tests requis pour la qualification des candidats.



En 2020, **632** personnes correspondant aux profils recherchés par les entreprises ont été insérés au niveau de PME bénéficiaires.

ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL ET PROMOTION DE L'ENTREPRENEURIAT

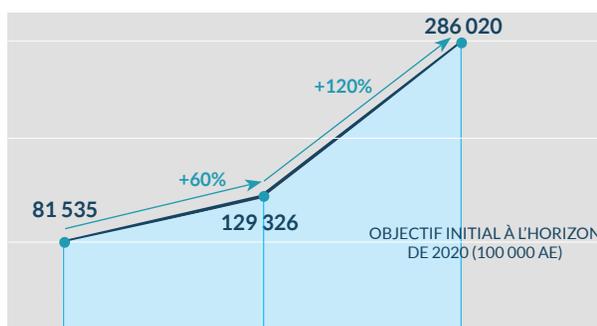
L'accompagnement entrepreneurial consiste à préparer l'entrepreneur à être un générateur de valeur mettant au service de de son entreprise des compétences clés telles que l'esprit d'initiative et de créativité, la capacité à saisir les opportunités et à évaluer les risques.

En matière de promotion de l'entrepreneuriat, l'Agence Maroc PME a accompagné, en 2020,

2 226 auto-entrepreneurs et porteurs de projets. Ce qui a porté le nombre total des bénéficiaires depuis 2015 à **15 000**.

Pour mieux déployer son offre d'accompagnement dans les régions, l'Agence s'appuie sur les réseaux d'entreprises et les conseillers techniques œuvrant dans le domaine de l'entrepreneuriat.

Concernant le statut de l'Auto-entrepreneur, le nombre total d'inscrits au Registre National e l'Auto-Entrepreneur (RNAE) a évolué de **+120%** par rapport à 2019 pour atteindre un nombre global de **286 020** inscrits.



ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS DES AUTO-ENTREPRENEURS

Il est à rappeler que le statut de l'entrepreneur offre une alternative pour la reconversion des activités informelles. Il est assorti d'avantages fiscaux et sociaux à même de libérer le potentiel entrepreneurial chez les populations cibles appartenant à des catégories socio-professionnelles variées.

Pour rappel, la loi de finance de 2019 a introduit une réduction du taux d'imposition des auto-entrepreneurs soumis à l'impôt sur le revenu. Ainsi, le nouveau barème est de **0,5%** (au lieu de **1%**) pour les activités commerciales, industrielles et artisanales et de **1%** (au lieu de **2%**) pour les services.

En outre, la commande publique a été ouverte aux auto-entrepreneurs suite à l'amendement, en 2019, du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

PANDÉMIE COVID-19

UNE BATTERIE DE MESURES POUR ACCOMPAGNER LES TPME INDUSTRIELLES

Le Maroc, comme tous les pays du monde, a été impacté par les répercussions de la crise sanitaire sur son activité économique et sur son tissu entrepreneurial.

Durant cette année particulière, l'Agence Maroc PME a renforcé son dispositif d'appui existant par des programmes spécifiques adaptés à chacune des phases de la pandémie Covid-19. L'objectif étant d'accompagner les TPME industrielles nationales dans la gestion des difficultés engendrées par la crise et la préparation et le déploiement des plans de relance de leurs activités.

MISE EN PLACE DE PROGRAMMES SPÉCIFIQUES POUR FAIRE FACE A LA PANDÉMIE ET ACCOMPAGNER LA RELANCE DES ENTREPRISES

PHASE I : DÉBUT DE LA PANDÉMIE : «ISTITMAR COVID-19»

Maroc PME a lancé, au début de la crise sanitaire, le programme ISTITMAR-Covid-19 au profit des TPME industrielles. L'objectif étant d'encourager les investissements dans les équipements utilisés pour lutter contre la pandémie.

A fin 2020, l'Agence a retenu **77** projets d'investissement technologique Covid-19 d'un montant global de **544** MDH et des engagements de création de **4 325** emplois directs et indirects. **76%** des projets sélectionnés prévoient l'installation d'unités industrielles pour la production de gels hydroalcooliques, des désinfectants et de masques avec une capacité totale de production journalière de **5,8** millions masques..

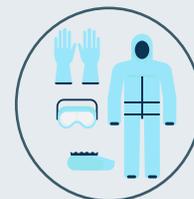
Activités couvertes



Masques
et filtres



Gaz respiratoire



Equipements
de protection individuelle



Gels hydroalcooliques
et produits
désinfectants



Matériel
de décontamination/
stérilisation



Autres équipements
(Thermomètres,
matériels respiratoires)

PHASE II : REPRISE DE L'ACTIVITÉ: PROGRAMME DE CONSEIL ET D'EXPERTISE TECHNIQUE COVID - 19

En seconde phase, et parallèlement au déconfinement progressif, Maroc PME a lancé une offre de Conseil et d'Expertise spéciale Covid-19 au profit des TPME industrielles. L'objectif étant d'accompagner ces dernières dans la gestion des difficultés liées à la pandémie et à la préparation des plans de relance de leurs activités.

Ce programme couvre six axes à savoir :

- La préparation des plans de gestion de la crise et de relance,
- La gestion des liquidités et du financement,
- L'accompagnement du dirigeant et des ressources humaines,
- La sécurisation et le développement des ventes,
- L'optimisation de la production et de la supply chain,

- La transformation numérique de l'entreprise.

Ces différentes actions visent à permettre aux entreprises d'assurer la continuité de leurs activités tout en préservant la sécurité et la santé du capital humain. Elles visent également à permettre aux TPME industrielles d'envisager les meilleurs choix de repositionnement stratégique ou de pérennisation et de développement de l'entreprise.

En 2020, **512** projets ont été accompagnés, dans le cadre de ce programme, répartis par domaine comme suit :

- **35%** pour l'optimisation de la production et de la supply chain
- **24%** pour l'accompagnement du dirigeant et des Ressources Humaines
- **21%** pour la transformation numérique de l'entreprise

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

TPME, ENSEMBLE NOUS TRAÇONS L'AVENIR

COVID-19
UNE OFFRE DE CONSEIL ET D'EXPERTISE TECHNIQUE
POUR ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES PLANS
DE RELANCE DES TPME ET MIEUX REBONDIR

Accompagnement du dirigeant & des ressources humaines

- Se conformer aux exigences sanitaires liés aux COVID 19.
- Réorganiser les effectifs et développer les compétences des équipes

Gestion des liquidités et financement

- Optimiser la trésorerie et sécuriser les liquidités.
- Etablir un plan de financement pour la relance

Plan de relance & gestion des risques

- Déployer un plan d'urgence (court terme)
- Mettre en place un plan de relance (moyen terme)

Sécurisation & développement des ventes

- Sécuriser les ventes
- Développer une offre produit/service pour répondre aux nouveaux besoins du marché.

Transformation numérique de l'entreprise

- Sécuriser les échanges et les données
- Adopter une stratégie de transformation numérique

Optimisation de la production & de la Supply Chain

- Optimiser la supply chain dans le contexte COVID 19.
- Réorganiser les processus de production

Prise en charge allant jusqu'à **80%** du coût de l'accompagnement

Les entreprises intéressées sont invitées à renseigner le formulaire
<http://candidature.marocpme.ma/transformation-entreprise/>

0802 00 00 05

MESURES ORGANISATIONNELLES INTERNES À L'AGENCE

COMITÉ DE VEILLE COVID-19

Pour assurer le suivi de la mise en œuvre des procédures et des mesures prises par les autorités publiques pour lutter contre la propagation de la pandémie Covid-19, Maroc PME a mis en place un comité interne de suivi et de veille.

Ce comité, constitué de 7 membres, a pour mission de :

- Elaborer un plan d'action précisant les mesures à prendre et les moyens à déployer ainsi que les responsables de la mise en œuvre,
- Assurer le suivi de la réalisation du plan d'action et son évaluation,
- Mettre à jour ledit plan selon l'évolution de la situation sanitaire,
- Etablir un rapport sur la situation sanitaire du personnel de l'Agence et les dispositions prises.

Pour faciliter la communication avec le personnel, le comité a réalisé et diffusé un guide pratique résumant les mesures sanitaires à adopter pour la gestion de la phase post-confinement. En 2020, le comité a tenu 8 réunions de suivi.

Le Comité de veille interne, mis en place dès le début de la pandémie, a veillé au respect des mesures de prévention sanitaire en milieu de travail à travers :

- La fourniture, sans rupture, des moyens de protection anti-Covid 19 (Masques, Gel hydroalcoolique),
- La mise en place de caméras thermiques,
- L'installation des robinets infrarouge et des distributeurs automatiques de gel / savon,
- La désinfection des locaux de l'Agence régulièrement et après chaque apparition des cas Covid-19,
- La mise en place de la signalisation et des messages préventifs dans les locaux de l'Agence,
- La mise à la disposition du personnel de l'Agence des outils pour assurer le travail à distance,
- L'arrangement des horaires de travail des agents des prestataires externes (agents de nettoyage, techniciens de maintenance...) de façon à limiter les contacts dans les locaux de l'Agence.

BUREAU D'ORDRE DIGITAL

La mise en place d'un Bureau d'Ordre Digital à disposition de ses clients pour permettre aux TPME, aux prestataires de services et à l'ensemble de ses partenaires d'adresser leurs courriers et requêtes par voie électronique. Cette mesure, prise pour limiter les échanges physiques de documents et de courriers administratifs dans le contexte de la pandémie Covid-19, s'adosse à une plateforme interne de gestion de courrier dotée d'un parapheur électronique facilitant le télétravail et garantissant la célérité de traitement et du suivi des courriers entrants et sortants via des workflows d'affectation et de validation.

CENTRE DE CONSEIL ET D'ORIENTATION

L'Agence Maroc PME a assuré au cours de l'année 2020, le conseil et l'orientation de ses différentes cibles bénéficiaires ou potentielles ayant pris contact avec l'Agence soit à travers le numéro **0 802 00 00 05** et l'adresse e-mail **marocpme@marocpme.gov.ma** soit via l'accueil physique au niveau de son siège.

En 2020, le CRE a traité plus de **14 000** demandes d'information et réclamations reçues via les différents canaux susmentionnés.

NOUVELLE GÉNÉRATION DE PROGRAMMES D'APPUI

Dans le cadre du déploiement du Plan de Relance Industrielle, l'Agence a lancé une nouvelle génération de programmes d'appui en faveur des entreprises cibles visant la facilitation de leur accès au financement et l'accroissement de leur productivité en vue de rehausser leur compétitivité et d'accroître leur potentiel de création d'emploi.

PROGRAMMES CLASSIQUES RECONFIGURÉS, ENRICHIS ET SIMPLIFIÉS

Maroc PME a procédé à la reconfiguration de ses programmes classiques autour de deux nouveaux programmes avec des taux d'appui plus intéressants et des conditions d'accès et de financements simplifiées à savoir : ISTITMAR et MOWAKABA.

Concernant le programme «STITMAR», la logique d'appui a été étendue pour couvrir les différents projets d'investissement s'inscrivant dans le cadre de la logique des écosystèmes industriels. Un taux d'appui additionnel de **5%** a été introduit en faveur des projets réalisés au niveau des provinces et préfectures situées en dehors de l'axe-atlantique Tanger - Casablanca.

S'agissant du programme «MOWAKABA», d'appui en expertise technique, les plafonds de prise en charge des coûts des prestations ont été revus à la hausse pour atteindre **80%** pour les PME et **90%** pour les TPE. Le plafond d'appui aux projets de créativité et de co-développement des TPE est passé, pour sa part, à **2 MDH** au lieu de **1 MDH**.

Par ailleurs, les conditions d'accès à ces programmes d'appui ont été assouplis à travers notamment :

- l'acceptation de la déclaration sur l'honneur de la régularité fiscale et sociale au moment du dépôt des dossiers de candidature,

- les attestations de régularité fiscale et sociale ne sont exigées que lors du premier déblocage de la prime à l'investissement,
- en cas de difficulté pour la production desdites attestations, sont acceptés les accords de régularisation conclus avec la DGI et la CNSS,
- la dispense de la lettre de recommandation de la banque en cas d'auto-financement.
- la dispense de l'attestation sur l'honneur portant engagement d'auto-financer le projet d'investissement.

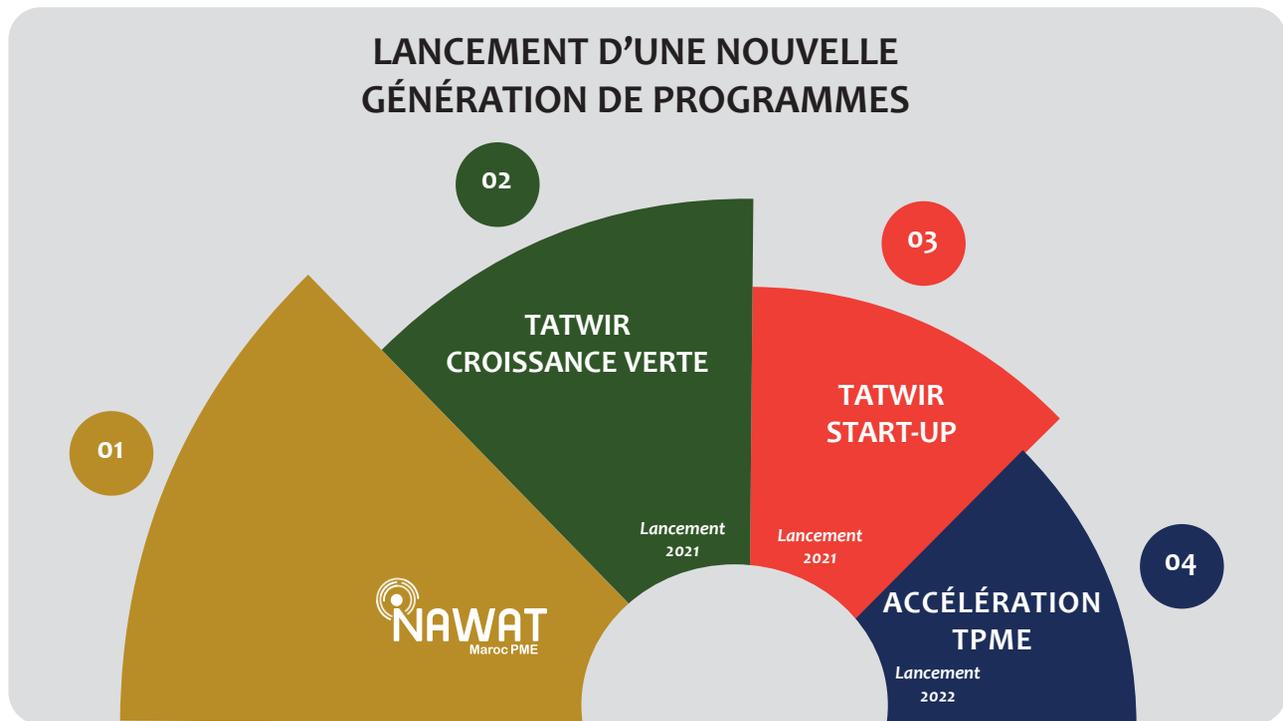
En outre, les processus de contrôle internes ont été simplifiés, clarifiés et optimisés pour réduire les délais de paiement. On peut citer à cet égard :

- l'intégration du contrôle comptable dans la phase amont de la préparation de l'attestation bancaire, parallèlement à la validation technique des projets,
- l'allègement des dossiers de paiement,
- les conditions de déblocage de la prime clarifiées et simplifiées : déblocage au prorata du taux de réalisation de l'objectif global d'emploi.
- l'élaboration d'un guide de déblocage de la prime et l'intégration de la validation électronique des dossiers de paiement, pour minimiser le risque de retard de paiement,
- la dématérialisation des processus de gestion à travers un système de gouvernance intégrée permettant un suivi régulier et transparent en temps réel.
- la fixation des délais pour traitement des dossiers d'investissement, de chaque étape, par les chargés de projets.
- l'instauration du système de validation électronique des dossiers de paiement déposés par les bénéficiaires des programmes d'appui de l'Agence.

DE NOUVEAUX PROGRAMMES, POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES SPÉCIFIQUES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES.

La nouvelle proposition de valeur s'est également enrichie par la mise en place

de nouvelles offres visant à répondre à des besoins spécifiques en matière de financement, d'appui à la transformation ou d'accompagnement entrepreneurial.



PROGRAMME NAWAT

NAWAT est un nouveau programme d'accompagnement entrepreneurial dédié aux porteurs de projets, auto-entrepreneurs et très petites entreprises.

Basé sur l'approche « d'apprentissage par l'action », le programme « Nawat » permet de renforcer les compétences des TPE, auto-entrepreneurs et porteurs de projets à travers des workshops thématiques de 5 à 10 jours animés par des « conseillers » et des « consultants spécialisés ».

Ce nouveau programme consiste à accompagner les cibles dans le développement et la mise en œuvre de leur vision entrepreneuriale autour de deux phases :

Phase de pré-crédation : un accompagnement visant la sensibilisation, l'accompagnement entrepreneurial et l'appui à la formalisation des cibles avec l'objectif de créer l'entreprise et lever un financement auprès d'un organisme de financement.

Phase de post-crédation : un accompagnement des auto-entrepreneurs et des TPE ayant réussi à réaliser leurs investissements en vue de renforcer leurs compétences managériales et entrepreneuriales.

Afin d'outiller les TPE, les auto-entrepreneurs et les porteurs de projets en matière de gestion et de renforcement de capacités, l'Agence Maroc PME a élaboré, en partenariat avec le projet TAM III de la GIZ, la boîte à outils de l'accompagnement entrepreneurial. Constituée d'un ensemble de modules de formations développés spécialement pour les formateurs et pour les entrepreneurs, cette boîte à outils offre aux réseaux des partenaires, sur tout le territoire national, une accessibilité au savoir et au savoir-faire en matière d'accompagnement entrepreneurial et permet aux entrepreneurs d'acquérir les compétences et connaissances nécessaires à la gestion, au développement et à la pérennisation de leur activité professionnelle.



Boîte à outils de l'accompagnement entrepreneurial

L'Agence Maroc PME prévoit le lancement en 2021 des programmes suivants :

PROGRAMME TATWIR-CROISSANCE VERTE

Il vise à accompagner les TPME industrielles dans leurs démarches de développement de process et produits décarbonés et à appuyer l'émergence de nouvelles filières industrielles vertes compétitives et la réduction de la pollution industrielle.

PROGRAMME TATWIR START-UP

Il propose une offre intégrée d'accompagnement des projets de startups allant de l'idée jusqu'à l'industrialisation en passant par les différentes phases d'incubation (préincubation, incubation et appui à l'industrialisation).

PROGRAMME ACCÉLÉRATION TPME

L'Agence Maroc PME prévoit également, le lancement en 2022, du programme «Accélération TPME», un nouveau dispositif

d'accompagnement pour le changement d'échelle des petites et moyennes entreprises à fort potentiel de croissance.

L'accompagnement des TPME sélectionnées sera réalisé via six plateformes de partenaires conventionnés :

- Plateforme de formation et de renforcement des compétences,
- Plateforme d'accès aux talents,
- Plateforme d'accès à l'expertise sectorielle ou fonctionnelle,
- Plateforme d'accès aux capitaux et aux conseils financiers,
- Plateforme d'accès aux marchés,
- Plateforme d'accès à l'amélioration continue.

TRANSFORMATION DIGITALE DE MAROC PME

En matière de transformation digitale, Maroc PME a lancé, en 2020, deux grands chantiers à savoir : le développement d'un nouveau portail pour faciliter l'accès de ses cibles à l'information autour de l'Agence et de ses offres et la plateforme Maroc PME CONNECT proposant des services d'accompagnement digitalisés pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires en termes de simplicité, rapidité et proximité en améliorant les conditions de travail pour une meilleure qualité de service.

UN NOUVEAU PORTAIL MAROC PME

L'Agence Maroc PME a lancé, en 2020, la conception et le développement d'un nouveau portail d'accompagnement des entreprises. L'objectif de ce portail est de faciliter l'accès à l'information autour des programmes d'appui et des prestations de services proposées par L'Agence, de digitaliser l'ensemble du processus de gestion des programmes et des échanges avec les entreprises ainsi que d'assurer un suivi rapproché en temps réel de leurs projets.

Conçu pour être adapté à tout type de support technologique, le portail propose une ergonomie attractive et une navigation efficace à travers des menus intuitifs et accessibles en 3 clics.

LA PLATEFORME DIGITALE : MAROC PME CONNECT

Maroc PME Connect

Des services digitaux à votre disposition pour booster l'efficacité de vos projets



Maroc PME a lancé en 2020, le développement de la plateforme **Maroc PME CONNECT** : Un Espace dédié aux services d'accompagnement digitalisés de l'Agence Maroc PME composé de quatre plateformes:

«**JISR L'MOUKAWALA**» : qui permet aux entreprises bénéficiaires d'assurer une gestion et un suivi en temps réel de leurs projets d'accompagnement.

«**PLATEFORME DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE**»: dédiée au référencement des conseillers en entrepreneuriat, de consultants et d'experts sectoriels pointus. L'objectif étant de mettre à la disposition des entreprises bénéficiaires les compétences et l'expertise nécessaires pour leur assurer un accompagnement adapté et répondant à leurs besoins.

PLATEFORME « NAWAT DIGITAL » : Dans l'objectif d'assurer la gestion et le suivi des actions d'accompagnement Nawat, l'Agence Maroc PME a mis en place, avec l'appui du programme TAM III de la GIZ, la plateforme Nawat Digital. A travers cette plateforme, l'Agence dématérialise la gestion des dossiers contractuels et de paiement.

ACADÉMIE VIRTUELLE

Dans le cadre de l'appui apporté par le programme TAM III de la GIZ, Maroc PME a mis en place une plateforme e-learning au profit de ses partenaires (réseaux d'entreprises et conseillers en entrepreneuriat) et son personnel.

Cette plateforme vise à renforcer les capacités des bénéficiaires et d'améliorer les services qui leur sont offerts.

GOUVERNANCE

ORGANES DE GOUVERNANCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Maroc PME est présidé par le chef du gouvernement ou de l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet, et composé des membres suivants désignés selon la réglementation en vigueur :

- Le Ministre chargé de l'Industrie.
- Le Ministre chargé des Finances.
- L'autorité gouvernementale chargée des Affaires Économiques et Générales.
- Le Ministre chargé de l'Emploi.
- Les Présidents des Fédérations des Chambres Professionnelles.
- Le Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- Le Président de l'Ordre des Experts Comptables.
- Le Président de la Commission PME de la Confédération Générales des Entreprises du Maroc.
- Le Président de l'Union PME.
- La Présidente de l'Association des Femmes Chefs d'Entreprises du Maroc.
- Le Président du Centre des Jeunes Dirigeants.

COMITÉ PUBLIC-PRIVÉ

Le cadre contractuel État-Agence Maroc PME, fixant les objectifs annuels d'accompagnement des entreprises cibles de Maroc PME et les moyens y afférents a instauré un comité public-privé composé des représentants des ministères chargés de l'industrie et des finances, de Maroc PME et du secteur privé ayant pour mission la sélection des projets d'investissement des entreprises bénéficiaires de l'appui de l'Agence.

COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit, émanation du conseil d'administration, est composé des représentants des ministères de l'industrie, des finances et de l'Agence Maroc PME et ont pour mission :

- La surveillance des règles de conformité des rapports financiers.
- Le respect des prescriptions juridiques et réglementaires.
- L'appréciation des risques.
- L'évaluation du dispositif de contrôle, de la qualification, de l'indépendance et des travaux des auditeurs externes.

COMMISSION D'EXPERTS

Instituée en vertu de la loi 53-00 formant charte de la PME (articles 13, 14, 15 et 16) et désignée par le département des finances, la commission d'experts exerce un contrôle financier a posteriori visant à apprécier la conformité de la gestion de l'Agence Maroc PME à la mission et aux objectifs qui lui sont assignés et de ses performances techniques et financières.

ACTIONS D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DE L'AGENCE

En 2020, Maroc PME a déployé **trente (30) actions** phares d'amélioration de son dispositif de contrôle interne et qui portent aussi bien sur le système de pilotage et organisation administrative et financière que sur les processus de gestion des programmes d'appui.

SYSTEME DE PILOTAGE ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Le système de pilotage de la mise en œuvre de la stratégie de l'Agence a été renforcé par la pérennisation de **neuf (9) mesures phares**:

- (1) La tenue de réunions périodiques du PMO "Project Management Office", portant sur la planification annuelle et la présentation de l'avancement global des chantiers stratégiques.
- (2) La mise à jour de la cartographie des risques opérationnels inhérents aux activités de l'Agence.

- (3) La mise en place d'un manuel d'organisation comptable et financière.
- (4) La désignation d'un interlocuteur unique des associations pour les accompagner dans la préparation de leurs dossiers de paiement.
- (5) La finalisation du projet de la dématérialisation des processus métiers de l'Agence pour une gestion intégrée et un suivi rigoureux des dossiers des TPME bénéficiaires.
- (6) L'ajustement et le paramétrage de la solution informatique en place pour le suivi du programme d'accompagnement entrepreneurial.
- (7) La mise en place du bureau d'ordre digital permettant aux entreprises, aux prestataires de services et à l'ensemble des partenaires de l'Agence d'adresser leurs courriers et requêtes par voie électronique.
- (8) La mise en place d'une application dédiée à la gestion de stock.
- (9) L'amendement du règlement des marchés de l'Agence, en facilitant l'accès des auto-entrepreneurs aux marchés publics par l'intégration d'une disposition stipulant la réservation d'une part des marchés prévus par le programme prévisionnel à cette catégorie d'entreprises.

PROCESSUS DE GESTION DES PROGRAMMES D'APPUI

Programme de soutien à l'investissement

Au niveau opérationnel, l'Agence a mis en place **huit (8) mesures** visant le renforcement du système de contrôle interne relatif aux programmes de soutien à l'investissement, à savoir :

- (10) La dématérialisation des processus de gestion du programme de soutien à l'investissement à travers un système de gestion intégré permettant un suivi rigoureux, transparent et en temps réel.
- (11) L'intégration d'une phase de pré-sélection des projets sur la base d'une check-list bien définie, dont les résultats

sont validés par un comité interne afin d'éviter le rejet de demandes acceptables ou l'acceptation de demandes rejetables.

- (12) Le renforcement du dispositif d'évaluation des projets d'investissement à travers la mise en place d'une structure interne en charge de l'évaluation interne des projets d'investissement.
- (13) L'élaboration d'un guide de déblocage de la prime et l'intégration de la validation électronique des dossiers de paiement, pour minimiser le risque de retard de paiement.
- (14) La mise en place d'une procédure de résiliation des projets qui ne respectent pas les clauses contractuelles entre l'Agence et le bénéficiaire.
- (15) La fixation des délais pour chaque étape de traitement des dossiers de soutien à l'investissement par les chargés de projets.
- (16) L'instauration du système de validation électronique des dossiers de paiement déposés par les bénéficiaires des programmes d'appui de l'Agence
- (17) Le lancement du processus de validation comptable des dossiers de paiement parallèlement à la validation technique des projets.

Programmes d'assistance technique

L'amélioration de la gestion des programmes d'assistance technique est un processus continu, qui prend en considération les mesures définies pour la maîtrise des risques inhérents aux processus de fonctionnement de ces programmes, tout en capitalisant sur l'expérience. Ainsi, l'Agence a mis en place en 2020, **quatre (4) mesures** d'amélioration de ces programmes, à savoir :

- (18) La dématérialisation des processus de gestion des projets d'accompagnement.
- (19) La fixation des délais de traitement pour chaque phase du processus et des mesures à prendre en cas de non-respect.
- (20) La mise en place du système de scoring des prestataires et consultants référencés.
- (21) La définition d'un seuil maximum des

projets d'accompagnement par prestataire de services qui est automatisé sur le système d'information.

Programme d'accompagnement entrepreneurial

En 2020, le dispositif de contrôle interne du programme d'accompagnement entrepreneurial a été renforcé par l'adoption de **neuf (9) mesures**, à savoir :

- (22) Le lancement de l'appel à projets arrêtant les modalités et les conditions de sélection des réseaux d'entreprises et du référencement des conseillers.
- (23) La mise en place d'une plateforme digitale pour le suivi des actions d'accompagnement.
- (24) La mise en place d'une académie virtuelle pour la formation des conseillers.
- (25) L'élaboration du manuel des procédures décrivant les processus de déploiement dudit programme.
- (26) La mise en place d'une « Boîte à outils Accompagnement Entrepreneurial », contenant un ensemble de modules de formations développés spécialement pour les conseillers et les entrepreneurs.
- (27) La réalisation des missions de contrôle inopinées pour le contrôle de déroulement des actions, la qualité des conseillers et l'engagement des réseaux d'entreprises.
- (28) La réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des bénéficiaires accompagnés.
- (29) La mise en place d'un guide de paiement destiné aux gestionnaires du programme d'accompagnement entrepreneurial.
- (30) La revue documentaire du programme d'accompagnement entrepreneurial et la formalisation et l'amélioration de ses process.



ÉVALUATION D'IMPACT DES PROGRAMMES D'APPUI

Les principes d'une bonne gouvernance, conduisent à intégrer l'évaluation d'impact dans le processus global de conception et de déploiement des programmes d'appui aux entreprises. Ainsi, l'Agence a lancé depuis 2013 l'évaluation d'impact de ses programmes d'appui, avec une opération pilote menée en 2013-2014, qui a été suivie par des éditions annuelles. Dès lors, l'objectif est de pérenniser l'évaluation d'impact en tant que facteur d'éclairage à la prise de décision, d'amélioration et d'adaptation des programmes d'appui aux besoins de la cible visée par l'Agence.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT ET DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation d'impact a porté sur les programmes de soutien à l'investissement et d'assistance technique, sur la période 2012-

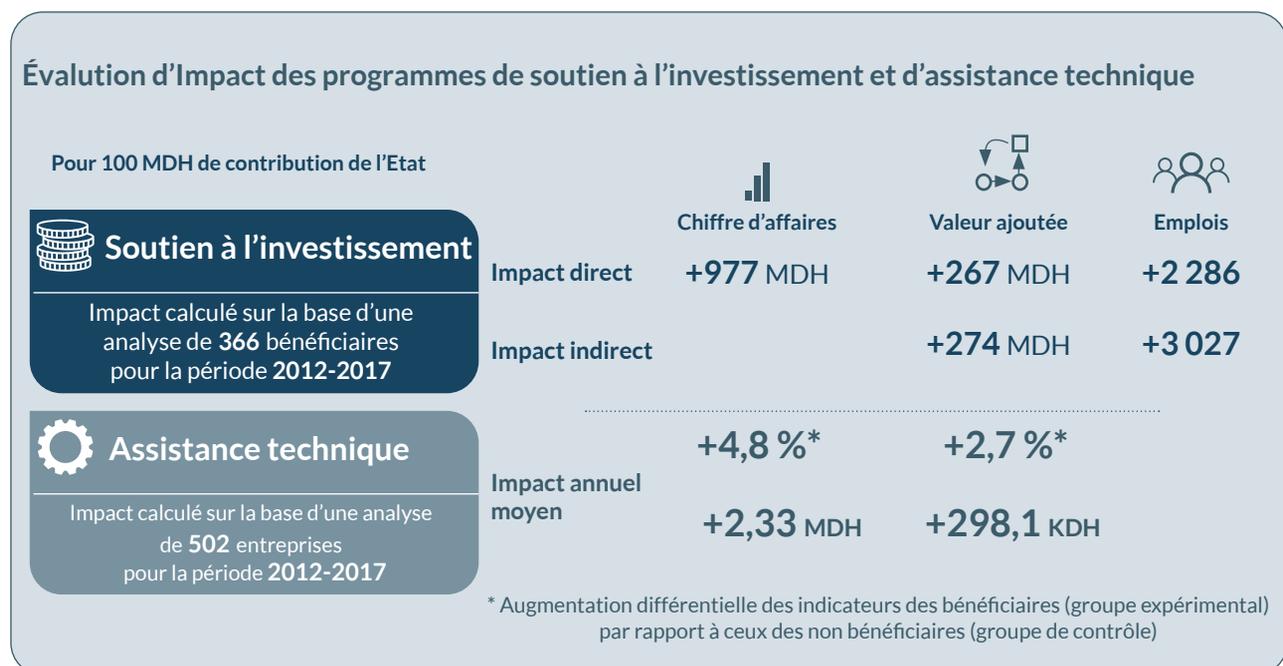
2017 dont la maturité permet d'apprécier l'impact au regard des objectifs assignés par l'Agence.

Les indicateurs adoptés pour l'évaluation de l'effet des programmes d'appui sur les entreprises bénéficiaires, sont de nature quantitative, et liés aux objectifs visés par l'Agence en termes de Chiffre d'affaires, Valeur ajoutée et emplois.

La technique utilisée dans le cadre de l'évaluation d'impact, repose sur la méthode des doubles différences (Difference in Differences). Elle est basée sur la comparaison de la performance ex-ante (avant le traitement) et ex-post (après le traitement) entre les entreprises bénéficiaires des programmes d'appui et les entreprises non bénéficiaires.

RÉSULTATS SAILLANTS

Les résultats d'impact obtenus, se résument comme suit :



L'évaluation de **366** projets d'investissement, sur la période 2012-2017, montre que pour **100 MDH** de contribution de l'Etat, l'impact en termes de valeur ajoutée induite est de **267 MDH**, le chiffre d'affaires additionnel s'élevant à **977 MDH**. Quant aux créations d'emplois directs, elles s'établissent à plus de **2 286** alors que le nombre d'emplois indirects générés par ces projets d'investissement est de l'ordre de **3 027**.

S'agissant de l'appui technique, les résultats indiquent, à partir d'un échantillon de **502** bénéficiaires sur 2012-2017, et selon l'approche de "la double différence" que chaque entreprise bénéficiaire de l'action de l'Agence se caractérise par un différentiel annuel moyen de **+4,8%** du Chiffre d'Affaires (**2,33 MDH**) et de **+2,7%** (**298,1 KDH**) de Valeur Ajoutée par rapport à une entreprise similaire mais non bénéficiaire de l'action de l'Agence.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION D'IMPACT DE L'ACCOMPAGNEMENT ENTREPRENEURIAL DES TPE, AUTO-ENTREPRENEURS ET PORTEURS DE PROJETS

Dans le cadre du suivi axé sur les résultats de la phase III du programme d'appui aux très petites, petites et moyennes entreprises, Taahil Al Moukawalat (Projet TAM III) menée par Maroc PME en partenariat avec l'Agence de Coopération Internationale Allemande (GIZ) une enquête terrain a été lancée afin d'évaluer les résultats du programme et dégager l'impact de sa mise en œuvre. La mission a consisté donc en l'élaboration des outils et l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettent de juger objectivement de la pertinence et de l'efficacité des actions et des services d'accompagnement déployés. L'enquête couvre toutes les régions concernées par les activités programmées par le projet et cible tous les bénéficiaires à savoir les porteurs de projets, les auto-entrepreneurs et les très petites entreprises.

Le choix de la démarche méthodologique a été orienté par les perspectives finales à atteindre :

- **Une perspective d'évaluation** : permettant d'apprécier l'atteinte des objectifs prédéterminés et d'analyser l'avis des bénéficiaires sur le programme.
- **Une perspective d'impact** : en essayant d'extraire l'impact direct du programme sur les différentes cibles et d'en apprécier les conséquences positifs, négatifs, prévues ou inattendues.

L'enquête a été lancée durant les mois de juin et juillet 2020.

L'échantillon de l'enquête quantitative est composé de **557** bénéficiaires du programme d'accompagnement répartis sur **10** régions.

RÉSULTATS SAILLANTS

Le constat global qui ressort des deux enquêtes est largement positif. En effet, les données issues des enquêtes révèlent que les principaux indicateurs ont été atteints. **93%** des participants estiment que l'action d'accompagnement a eu un impact positif sur leurs activités et **91%** estiment que les thèmes abordés ont permis de développer leur activité.

• Evolution du Chiffre d'Affaires des bénéficiaires

Après la participation au programme d'accompagnement de Maroc PME, le chiffre d'affaires moyen des bénéficiaires a progressé de **60%** par bénéficiaire pour s'établir à **8.728 DH** en moyenne.

• Impact du programme sur la création d'emploi

Suite à leur participation au projet, les bénéficiaires estiment avoir employé **503** salariés supplémentaires dont **167** sont des employés permanents et **336** employés saisonniers soit une augmentation de **17%**.

RENFORCEMENT DES PARTENARIATS

PARTENARIAT AVEC LES CONSEILS RÉGIONAUX

Maroc PME a renforcé ses partenariats avec les conseils régionaux notamment ceux des trois régions du sud.

Ainsi, une convention de partenariat relative au développement et à la promotion de l'écosystème entrepreneurial dans la région Dakhla-Oued Ed Dahab a été signée, fin 2019, entre Maroc PME et le Conseil Régional.



Cérémonie de signature de la convention de partenariat Dakhla-Oued-Eddahab

Egalement, des actions de promotion des programmes d'appui sous forme de caravanes «Semaines de l'entreprise» ont été réalisées dans les régions du sud, en partenariat avec les Conseils Régionaux de Laâyoune-Sakia El Hamra et de Dakhla-Oued Eddahab et de Guelmim-Oued-Noun. L'objectif étant la promotion des programmes d'appui de l'Agence auprès des chefs d'entreprises, auto-entrepreneurs et porteurs de projets

Lors de ces escales, Maroc PME et ses partenaires locaux ont organisé une soixantaine d'ateliers de sensibilisation et d'information bénéficiant à plus de **1 400** chefs d'entreprises et porteurs de projets



A l'occasion de la semaine de l'Entreprise dans la Région Guelmim-Oued-Noun

PARTENARIAT AVEC LES CCIS

Maroc PME a également renforcé son partenariat avec les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services et ce à travers la signature de conventions spécifiques.



Signature de la convention cadre de partenariat avec la CCIS de Région de Laâyoune-Sakia El Hamra

En application des dites conventions, l'Agence a mis en œuvre un plan de formation autour de ses programmes au profit des cadres relais au sein des CCIS dont celles de Fès-Meknès et de Souss-Massa qui ont mis à sa disposition leurs locaux et la logistique nécessaire pour abriter les premières antennes pilotes.

PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT DU DIGITAL

Maroc PME et l'Agence de Développement Digital ont conclu une convention cadre de partenariat portant sur six principaux axes à savoir : le Digital TPME, le Digital Auto-

entrepreneurs, le Smart factory, l'Ecosystème des Startups, la Plateforme d'interopérabilité et la mise en place d'Applications mutualisées. Cette convention vise à conjuguer les efforts des deux parties pour le développement et la promotion du digital auprès des TPME.

L'OBSERVATOIRE MAROCAIN DE LA TPME (OMTPME)

L'OMTPME est une association à but non lucratif créée en novembre 2013 par **11** membres fondateurs appartenant au secteur public et privé dont l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise. Son objectif est de centraliser les données et les informations liées à l'écosystème des TPME afin de pouvoir répondre aux besoins des décideurs en termes de statistiques relatives aux TPME et de leur permettre l'adaptation de leurs actions en faveur du développement des TPME.

Maroc PME a poursuivi son action dans le cadre de l'observatoire et a contribué au premier rapport portant sur la situation des Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) au titre de l'exercice 2017-2018.

L'OBSERVATOIRE DES DÉLAIS DE PAIEMENT



Maroc PME, en tant que membre de l'observatoire des délais de paiement a poursuivi, en 2020, sa contribution à ses travaux. Le comité de pilotage, tenu en date du 7 février 2020 a examiné le bilan des actions entreprises et émis plusieurs recommandations relatives notamment au dépôt électronique des factures pour les fournisseurs de l'Etat et des Collectivités Territoriales et le développement de plateformes digitales relatives aux réclamations, aux reportings et au processus de paiement.

APPUI AUX RÉSEAUX D'ENTREPRISES

Maroc PME contribue au développement des réseaux d'entreprises notamment les réseaux des clusters, les centres techniques et les réseaux des TPE.

APPUI AUX CLUSTERS

Dans l'objectif de favoriser l'émergence de projets collaboratifs innovants, Maroc PME contribue à la gestion du Fonds d'appui aux clusters. Ledit fonds vise à construire un écosystème favorable au développement de l'innovation incluant les entreprises, les start-ups, les porteurs de projets, les universités et les centres techniques.

Depuis son lancement, **14 clusters** ont été accompagnés dans différents domaines dont notamment les TIC, les technologies solaires et énergies renouvelables, l'électronique, la mécanique et la mécatronique. En termes d'impact, le Fonds d'Appui aux Clusters a permis l'adhésion de plus de **450** entreprises, la création et le soutien de plus de **100** entreprises et le développement d'environ **100** projets collaboratifs.

APPUI AUX RÉSEAUX DES CENTRES TECHNIQUES

Maroc PME contribue au déploiement de l'appui de l'Etat au profit des centres techniques industriels (CTI) et leur réseau RECTIM.

A fin 2020, **7** centres techniques ont été appuyés et plus de **70** projets de développement d'intérêt général ont été financés.

ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS ET RÉSEAUX TPE

En partenariat avec la Coopération Internationale Allemande (GIZ), Maroc PME a réalisé, en 2020, des actions d'accompagnement au profit d'une vingtaine d'associations et réseaux TPE pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles. L'objectif étant d'appuyer leur professionnalisation, de contribuer à améliorer l'efficacité de leur gestion et la qualité de leurs services.

En raison de la crise sanitaire Covid-19, les ateliers d'accompagnement ont eu lieu à distance et ont porté notamment sur les aspects organisationnels des associations, et le déploiement technique du programme NAWAT.

RAPPORT ANNUEL DE L'OBSERVATOIRE MAROCAIN DE LA TPME 2019-2020

RÉSULTATS SAILLANTS*

Le rapport annuel 2019-2020 de l'OMT-TPME a porté sur les Entreprises Personnes Morales Actives (EPMA) et les Entreprises Personnes Physiques Actives (EPPA) et a fait ressortir des enseignements très impor-

tants sur les entreprises en général et les petites et moyennes entreprises en particulier. Conjoncture oblige, cette édition du rapport a retracé les premiers impacts de la crise sanitaire sur l'emploi.

ELARGISSEMENT DE LA BASE CONSOLIDÉE DES ENTREPRISES MAROCAINES

Une base de données consolidée analytique relative à **572.000** entreprises actives



EPMA
303.000



EPPA
269.000

UN TISSU PRODUCTIF TRÈS FRAGMENTÉ

99,8%

sont des TPME.

92%

ont un chiffre d'affaires ne dépassant pas **3 millions de dirhams**.

97%

ont un CA qui ne dépasse pas **10 millions de dirhams**.

84%

ont un CA qui ne dépasse pas **1 million de dirhams**.

Un tissu productif vulnérable avec une prédominance de la forme juridique Personnes Physiques avec **47%** dans l'effectif total, à l'exception des régions de Casablanca-Settat (**66,8%**), Rabat-Salé-Kénitra (**53,1%**)

et Marrakech-Safi (**53%**) où l'on observe une dominance des entreprises ayant un statut de personne morale avec des divergences au sein d'une même région.

* Source : Observatoire Marocain de la TPME

En termes de concentration du tissu productif national, **57%** sont sur l'axe El Jadida-Tanger avec une prépondérance dans la région de Casablanca

Les TPME sont les principales pourvoyeuses de l'emploi avec **74%** des effectifs déclarés à la CNSS. Elles contribuent à l'économie marocaine à travers :



IMPACT DE LA PANDEMIE COVID-19 SUR L'EMPLOI ET LA CRÉATION D'ENTREPRISES

En matière d'emploi, les résultats de l'analyse d'un échantillon de **270.000** entreprises affiliées à la CNSS en 2020 ont montré que :

Pendant le confinement, le nombre d'emplois déclarés à la CNSS à fin avril 2020 a chuté de **35%**.

En termes de création d'entreprises, l'année 2020 a connu une baisse de **10,5%** par rapport à 2019.

Après le déconfinement, le nombre d'emplois s'est redressé à partir de juillet 2020 pour l'ensemble des secteurs à l'exception de l'hébergement et la restauration, les activités de services administratifs et de soutien et l'industrie manufacturière.

Les TPME nationales fragiles bien avant la pandémie COVID-19, sont entrées dans la crise, en 2020, avec des marges de liquidité et de solvabilité limitées puisque leur autonomie financière n'a pas dépassé les **23,4%**.



* Source : Observatoire Marocain de la TPME

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

L'Agence Maroc PME a tenu, son conseil d'administration le jeudi 23 juillet 2020, sous la présidence du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique, M. Moulay Hafid Elalamy.

Les travaux du Conseil d'administration ont porté notamment sur l'examen du bilan des activités de l'Agence durant l'année 2019 et du plan d'action 2020 -2023.

En ouverture des travaux du conseil, M. Moulay Hafid Elalamy a salué le bilan positif de l'Agence au cours de l'année 2019. Il a également mis en exergue la nécessité d'industrialiser le processus d'accompagnement pour en faire bénéficier le maximum de TPME.

BILAN DES RÉALISATIONS

En termes de bilan, l'année 2019 a été marquée par le soutien, par l'Agence Maroc PME, de **152** projets d'investissement contre **96** en 2018 soit une hausse de **58%** générant un investissement global de **2.2** MMDH soit une hausse de **29%** par rapport à 2018. Concernant l'appui en termes de conseil et assistance technique, le nombre de projets bénéficiaires a atteint **372** en 2019 contre **331** en 2018 soit une hausse de **12%**.

En matière d'accompagnement entrepreneurial, le nombre des auto-entrepreneurs et porteurs de projet accompagnés par l'Agence est passé de **4 047** en 2018 à **5 004** bénéficiaires en 2019 soit une hausse de **24 %**.



Par ailleurs, le nombre des auto-entrepreneurs inscrits a augmenté de **60%** en 2019 pour atteindre **130 000** inscrits à fin 2019. Cette tendance haussière s'est poursuivie en 2020 portant, ainsi, le nombre d'autoentrepreneurs inscrits à **233 656** à fin juin 2020.

Ainsi, sur la période 2014-2020, l'Agence Maroc PME a accompagné **2 242** projets de croissance et de transformation des TPME portant sur un investissement global de **10,65** MMDH et un engagement de **105 799** dont **54 515** emplois directs. En matière d'accompagnement entrepreneurial, le nombre d'auto-entrepreneurs et porteurs de projets bénéficiaires a atteint **14 034**.



Une bonne dynamique saluée par M. Moulay Hafid Elalamy qui a également exprimé sa satisfaction du bilan de l'Agence durant le premier semestre 2020 notamment en matière d'accompagnement des TPME industrielles dans la gestion des difficultés liées à la pandémie du COVID 19 et la préparation des plans de relance de leurs activités.

L'Agence a, en effet, mis en place des programmes ciblés adaptés à chacune des phases de la pandémie covid19 :

- **Phase 1 « début de la crise »**: lancement, du programme ISTITMAR Technologie Covid-19 pour encourager les investissements dans les équipements nécessaires pour faire face à la pandémie.

- **Phase 2 « reprise de l'activité »**: lancement d'une offre de conseil et d'expertise technique Covid-19 pour accompagner les TPME dans la gestion des difficultés induites par la pandémie et la préparation des plans de reprise de leurs activités.

- **Phase 3 « relance »**: lancement de la nouvelle génération de programmes d'accompagnement plus avantageux et mieux accessibles pour accompagner la relance.

ÉTATS FINANCIERS 2020

BILAN

Le total du bilan de l'Agence clos au 31/12/2020 s'élève à **3.687 MDH** contre **3.371 MDH** de l'exercice précédent, soit une augmentation de 9% par rapport à 2019. Cette augmentation est liée principalement au bénéfice dégagé en 2020, d'un montant de **3 MDH** et à la provision pour risques et charges relative aux dettes fournisseurs d'un montant de **1,4 MDH**.

ACTIF

- **Actif immobilisé**

Le total de l'actif immobilisé au 31/12/20, s'élève à **46.756 KDH** contre **50.280 KDH** en 2019, soit une baisse de **7%** par rapport en 2019. Cette baisse est liée aux amortissements cumulés constatés en 2020.

- **Actif circulant hors trésorerie**

Le total de l'actif circulant hors trésorerie au 31/12/20, s'élève à **3.097 MDH** contre **2.688 MDH** en 2019, soit une hausse de **15%** par rapport en 2019. Cette hausse est liée principalement à la hausse des montants débloqués dans le cadre des programmes d'appuis.

- **Trésorerie Actif**

Le total de Trésorerie Actif au 31.12.20, s'élève à **544 MDH** contre **632 MDH** en 2019, soit une baisse de **13%** par rapport en 2019. Cette baisse est liée principalement aux montants débloqués dans le cadre des programmes d'appuis.

PASSIF

• *Financement permanent*

Le total de Financement permanent au 31/12/20, s'élève à **152 MDH** contre **149 MDH** en 2019, soit une augmentation de **2%** par rapport en 2019. Cette hausse est liée au bénéfice dégagé en 2020.

• Dettes de passifs circulants :

Le total des Dettes de passifs circulants au 31.12.20, s'élève à **3 535 MDH** contre **3 222 MDH** en 2019, soit une augmentation de **9%** par rapport en 2019. Cette hausse est liée principalement à la provision pour risques et charges relative aux dettes fournisseurs.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

L'analyse du compte de produits et charges se présente comme suit :

Total des produits

Le total des produits au 31/12/20 s'élève à **44.236 MDH** contre **40.163 MDH** en 2019, soit une augmentation de **10%** par rapport en 2019. Cette hausse est liée principalement à l'augmentation de la quote-part de la taxe parafiscale versée à l'Agence en 2020.

Total des charges

Le total des charges au 31/12/20, s'élève à **40.627 MDH** contre **37.817 MDH** en 2019, soit une augmentation de **7%** par rapport en 2019, cette hausse est liée principalement à la provision pour risques et charges relative aux dettes fournisseurs constaté en 2020.



AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



4 Opinion de l'auditeur

**Aux membres du Conseil d'Administration
de Maroc PME
Rabat**

**RAPPORT D'OPINION DES AUDITEURS EXTERNES
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission objet du marché n°01/M/DAG/2020, nous avons effectué l'audit des états de synthèse de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprises, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 151 981 631,86 MAD dont un bénéfice net de 3 608 815,79 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 17 mai 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprises au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Agence conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Agence à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité



d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Agence ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues
- et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des
- états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rabat le 17 mai 2021

Horwath Maroc Audit
Adib Benbrahim
Directeur Associé

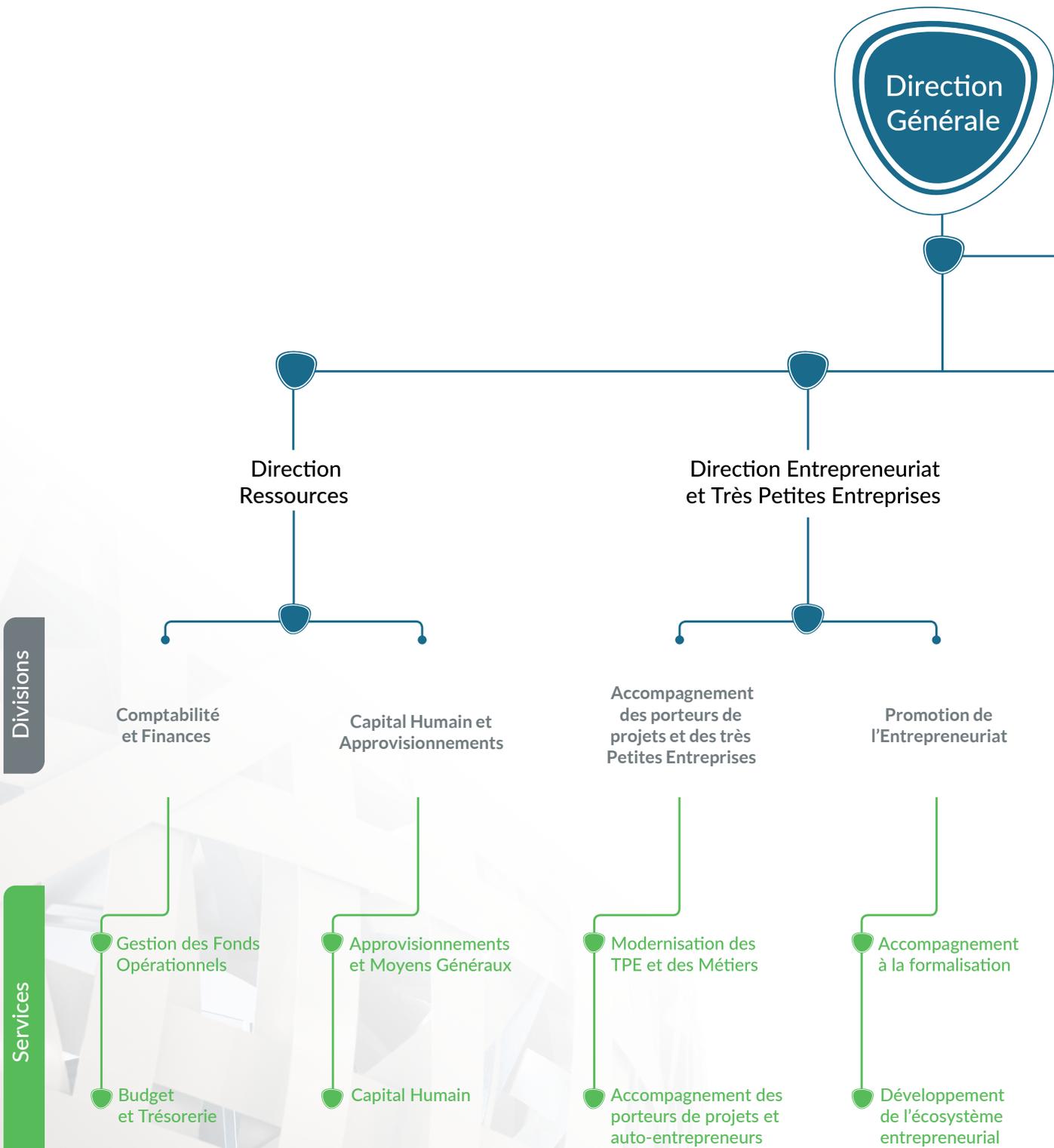

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue el Khataouat Appt.6,
Souda - Rabat
Tél: 05 37 77 46 70 / 71
Fax: 05 37 77 46 76



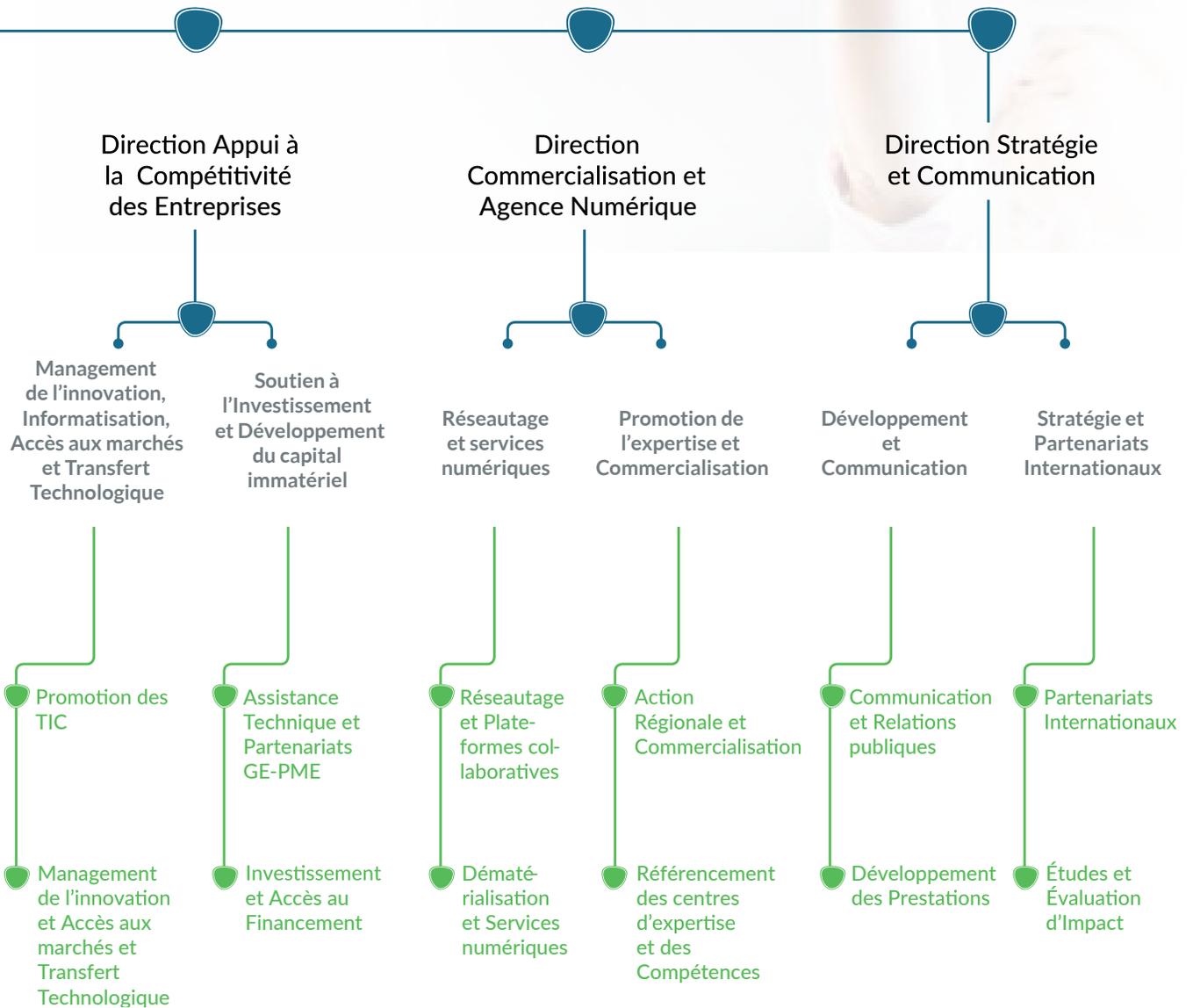
ANNEXES

ANNEXES 1

ORGANIGRAMME DE MAROC PME



Division Audit et Gouvernance



ANNEXES 2

BILAN ACTIF ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 AVEC CHIFFRES COMPARATIFS
AU 31 DÉCEMBRE 2019

(MONTANTS EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DIRHAMS)

Actif	31/12/2020			31/12/2019
	Brut	Amortis et provisions	Net	
Immobilisations en non valeurs				
Immobilisations incorporelles	2 329	2 130	199	248
Brevet, marques droit et valeurs similaires	2 329	2 130	199	248
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	79 351	35 460	43 890	46 931
Terrains	15 810		15 810	15 810
Constructions	48 077	21 337	26 740	28 770
Installations techniques matériels & outillages				
Matériel de transport	741	741		13
Mobiliers, matériel de bureau et aménagements divers	14 723	13 382	1 341	2 337
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières	4 017	1 350	2 667	3 101
Prêts immobilisés				
Autres créances financières	17		17	17
Titres de participation	4 000	1 350	2 650	3 084
Ecart de conversion Actif				
Diminution des créances immobilisées				
Augmentation des dettes de financement				
Stock	229	0	229	264
Matières et fournitures consommables	229		229	264
Créances de l'actif circulant	3 096 733	0	3 096 733	2 688 078
Frs débiteurs, av & acomptes				13
Clients et comptes rattachés				
Personnel débiteur	442		442	625
Etat débiteur	5 006		5 006	7 437
Autres débiteurs	3 090 644		3 090 644	2 679 667
Compte de régula actif	641		641	336
Titres et valeurs de placement				
Ecart de conversion - Actif				
TRESORERIE ACTIF	543 676	0	543 676	632 440
Chèques et valeurs à l'encaissement				
Banques, TG et CPP	543 676		543 676	632 440
Caisses, régies avances & accreditifs				
Total Actif	3 726 335	38 941	3 687 394	3 371 061

ANNEXES 3

BILAN PASSIF ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 AVEC CHIFFRES COMPARATIFS
AU 31 DÉCEMBRE 2019

(MONTANTS EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DIRHAMS)

Passif	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux propres	150 073	146 464
Capital social	48 106	48 106
Primes d'émission, de fusion et d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Autres réserves		
Report à nouveau (SC)	96 012	99 758
Résultat net en instance d'affectation	2 346	-3 745
Résultat net de l'exercice	3 609	2 346
Capitaux propres assimilés	1 909	2 268
Subvention d'investissement	1 909	2 268
Provisions réglementées		
Dettes de financement		
Provisions		
Écart de conversion Passif		
Augmentation des créances immobilisées		
Diminution des dettes de financement		
Dettes du passif circulant	3 533 991	3 222 329
Fournisseurs et comptes rattachés	1 708	2 237
Clients créditeurs av & acomptes		
Personnel créditeur	1 566	1 722
Organismes sociaux	283	979
Etat créditeur	3 278	1 046
Autres créanciers	3 527 155	3 216 345
Comptes de régula passif		
Autres Provisions pour risques et charges	1 421	
Ecart de conversion		
Trésorerie passif		
Total Passif	3 687 394	3 371 061

ANNEXES 4

COMPTE DE PRODUITS ET DE CHARGES ARRÊTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2020 AVEC CHIFFRES COMPARATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2019

(MONTANTS EXPRIMÉS EN MILLIERS DE DIRHAMS)

Comptes de Produits et Charges	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	42 558	35 990
Ventes de biens et services produits		
Subvention d'exploitation	42 558	35 537
Autres produits d'exploitation		
Reprises d'exploitation		453
CHARGES D'EXPLOITATION	35 678	35 843
Achats consommés de matières et fournitures	2 386	1 960
Autres charges externes	3 388	5 823
Impôts et taxes	296	301
Charges de personnel	26 177	23 974
Autres charges d'exploitation		
Dotations d'exploitation	3 431	3 785
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 880	146
PRODUITS FINANCIERS	965	1 211
Gains de change		
Intérêts et autres produits financiers	965	1 194
Reprises financières ; transferts de charges		17
CHARGES FINANCIERES	434	
Pertes de change		
Autres charges financières		
Dotations Financières	434	
RESULTAT FINANCIERS	531	1 211
RESULTAT COURANT	7 411	1 357
PRODUITS NON COURANTS	714	2 962
Produits des cessions d'immobilisations		97
Reprise sur subventions d'investissements	700	1 115
Autres produits non courant	14	1 750
CHARGES NON COURANTES	1 421	1 799
Valeurs nettes d'amort. Des Immo cédées		1 655
Subventions accordées		
Autres charges non courantes		145
Dotations non courantes	1421	
RESULTAT NON COURANT	-707	1 163
RESULTAT AVANT IMPOTS	6 704	2 520
IMPOTS SUR LES RESULTATS	3095	174
RESULTAT NET	3 609	2 346

ANNEXES 5

CONSISTANCE DU PROGRAMME « ISTITMAR »

OBJECTIF

Le soutien financier aux TPME industrielles à fort potentiel de croissance et disposant d'un projet de développement créateur de valeur ajoutée et d'emplois.

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

TPE: CA <= 10 MDH

PME: 10 < CA <= 200 MDH

APPUI FINANCIER

Prime à l'investissement de 20% du programme d'investissement pour les PME plafonné à 10 MDH

Appui supplémentaire de 5% pour les projets réalisés les provinces et préfectures hors de l'axe Casablanca - Tanger

Prime à l'investissement de 10% pour les projets technologiques

Appui supplémentaire de 5% pour les projets réalisés les provinces et préfectures hors de l'axe Casablanca - Tanger

FINANCEMENT DU PROGRAMME

OPÉRATIONS FINANÇABLES

20%

Terrain, Construction, bâtiment et aménagement liés aux investissements matériels à réaliser objet du projet de développement.

75%

Equipements de production et/ou investissement immatériel (brevets, marques, acquisition d'entreprise), y compris les équipements de maintenance et les frais d'approche

5%

Frais préliminaires et frais diverset imprévus (plafonné à 500KDH pour les PME et 100KDH les pour TPE)

MODES DE FINANCEMENT

- Crédit bancaire
- Leasing ou équivalent
- Autofinancement
- Prêt participatif

CONSISTANCE DU PROGRAMME MOWAKABA

OBJECTIF

Un accompagnement personnalisé à travers des prestataires qualifiés pour la mise en œuvre de projets de transformation de l'entreprise centrés sur les enjeux de l'amélioration de la productivité et de la compétitivité

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

TPE: CA <= **10** MDH

PME: **10** < CA <= **200** MDH

APPUI FINANCIER

CONSEIL ET EXPERTISE TECHNIQUE

Prise en charge financière de
90% TPE & 80% PME
du coût de l'accompagnement

TRANSFORMATION DIGITALE

Prise en charge financière de
90% TPE & 80% PME
du coût d'acquisition des solutions numériques

AXES D'ACCOMPAGNEMENT

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT & FINANCIÈRE	EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE	DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS/PRODUITS	RESTRUCTURATION DES ENTREPRISES	TRANSFORMATION DIGITALE	INMAA (USINE MODÈLE)
<p>DÉPLOYER UNE VISION STRATÉGIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Elaborer mon projet de développement stratégique Assister mon entreprise pour son accélération «Dynamic Entrepreneurship» 	<p>AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA CHAÎNE DE VALEUR DE MON ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> Gérer ma production Instaurer le Lean - service dans mon entreprise Optimiser la maintenance de mes équipements et installations 	<p>DÉVELOPPER LES MARCHÉS DE MON ENTREPRISE LOCALEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer, développer et protéger mes marques Développer mes ventes Fidéliser mes clients Développer les canaux de distribution 	<p>DÉFINIR LA STRATÉGIE DE RESTRUCTURATION ET DE GESTION DE LA CRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir mon plan de restructuration - relance GÉRER MES LIQUIDITÉS Optimiser la trésorerie et sécuriser les liquidités Elaborer un plan de réduction des coûts 	<p>ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Audit de la maturité digitale et Plan numérique AMO pour le choix - l'implémentation d'une solution informatique Renforcer la sécurité de mon SI Mettre en œuvre ma stratégie marketing digital 	<p>INMAA (USINE MODÈLE)</p> <p>AMÉLIORER MA PERFORMANCE OPÉRATIONNELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Instaurer le Lean (INMAA)*

<p>RENOUVELER L'ACTIONNARIAT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la transmission de mon entreprise • Ouvrir le capital de mon entreprise • Accompagner dans le cadre du programme ELITE 	<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser mes achats et ma chaîne logistique • Aligner mon organisation sur ma stratégie • Bénéficier d'une expertise métier spécialisée <p>ASSURER LA CONFORMITÉ DE MON ENTREPRISE AUX NORMES ET BONNES PRATIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la conformité à une norme système classique hors intégrée (exp Q,S,E, etc) • Assurer la conformité à des normes système (max 3 normes) • Assurer la conformité à une norme système métier spécifique (hors intégré) 	<p>INTERNATIONALISER L'OFFRE DE MON ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser le potentiel de mon offre à l'export • Renforcer les capacités de mon entreprise pour son internationalisation <p>DÉVELOPPER DES RELATIONS AVEC LES DONNEURS D'ORDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des partenariats de sourcing (nationaux et internationaux) • Développer le parrainage ou l'essaiimage par les donneurs d'ordre <p>Réponse à une RFQ</p> <p>DÉVELOPPER UN PRODUIT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définir ma stratégie et mon dispositif d'innovation • Elaborer le business plan de mon projet d'innovation • Concevoir et développer mon produit* 	<p>RESTRUCTURER LES RESSOURCES HUMAINES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réorganiser les effectifs et mettre en œuvre mon plan social <p>DÉPLOYER UNE RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la restructuration industrielle de mon entreprise <p>SÉCURISER ET DÉVELOPPER MES VENTES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser les ventes • Définir et déployer une stratégie et un plan commercial 	<p>ACQUÉRIR UN SYSTÈME D'INFORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir une solution informatique • Déployer une plateforme e-commerce <p>ACCÈS À DES SERVICES EN MODE CLOUD</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à des services en mode Cloud
<p>OPTIMISER LA GESTION FINANCIÈRE DE MON ENTREPRISE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer mon BFR, ma trésorerie et mon recouvrement • Maîtriser mes coûts • Mettre en place ma fonction contrôle de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à une certification Produit • Obtenir un label • Obtenir une catégorisation (fiscale, douane, etc) • Obtenir une catégorisation commune (fiscale et douane, etc) <p>RENFORCER MON CAPITAL HUMAIN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer mes ressources humaines • Accompagner l'insertion des compétences : CAP Compétences • Renforcer mes capacités managériales 			

CONSISTANCE DU PROGRAMME MOWAKABA « CRÉATIVITÉ & CO-DÉVELOPPEMENT »

OBJECTIF

Accompagner les entreprises industrielles dans leurs projets de créativité & co-développement de produits et de technologies à fort impact économique

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

TPE: CA <= **10** MDH

PME: 10 < CA <= **200** MDH

APPUI FINANCIER

Une prise en charge de **50%** des dépenses éligibles au programme Créativité & Co-développement avec un plafond de :

3 MDH pour les **PME**

2 MDH pour les **TPE**

PROJETS CIBLES

- Développement d'un nouveau produit innovant et/ou technologique.
- Développement d'un produit fini et de marque marocaine.
- Développement produit en substitution aux importations.
- Co-développement de nouveaux produits avec un donneur d'ordre.

CONSISTANCE DU PROGRAMME « TATWIR CROISSANCE VERTE »

OBJECTIF

Le soutien technique et financier aux TPME industrielles disposant d'un projet de décarbonation pour la réduction de l'empreinte carbone industrielle et des risques environnementaux.

CRITÈRE D'ÉLIGIBILITÉ

TPE: CA ≤ **10** MDH

PME: 10 < CA ≤ **200** MDH

APPUI FINANCIER

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Apport en fond propre
TPE/PME

10%

du plan de financement

Prime à l'investissement de

30%

du programme d'investissement

**APPUI AU FINANCEMENT BFR POUR
LES PROJETS D'AMORCAGE**

Aide remboursable de

5%

du programme d'investissement

**CONSEIL ET EXPERTISE TECHNIQUE
POUR LA TRANSFORMATION VERTE**

Prise en charge financière de

90% TPE & 80% PME

du coût de l'accompagnement

**SOUTIEN A L'INNOVATION
ET A LA CREATIVITE**

Prise en charge financière de

50%

du coût du projet

CONSISTANCE DU PROGRAMME « TATWIR START-UP »

OBJECTIF

Programme d'accompagnement des porteurs de projets de startups couvrant l'ensemble du processus allant de l'idée à l'industrialisation

PRE-INCUBATION BOOTCAMP DE 3 JOURS

- Évaluer le potentiel entrepreneurial
- Valider l'idée du projet « Solution / Problème ».
- Initier aux outils entrepreneuriaux.
- Concevoir la première ébauche de business model.

Sélection des idées de projets

INCUB-IDEA 3 MOIS

- Valider le proof-of-concept, construire le prototype
- Réaliser l'étude de faisabilité technique du projet.
- Concevoir le Business model
- ...

Transformation de l'idée en projet viable

INCUB-START 6 MOIS

- Assister à la création de l'entreprise
- Formaliser le Business plan.
- Configurer les processus et recruter l'équipe
- Concrétiser les premiers partenariats
- Commercialiser l'offre

Démarrage effectif de la startup.

INDUSTRIALISATION

- Soutien financier de 30% plafonné à 2 MDH TTC par projet.

Investissement industriel

CONSISTANCE DU PROGRAMME « NAWAT »

OBJECTIF

Le programme NAWAT est une offre d'accompagnement destinée aux très petites entreprises, porteurs de projets et auto-entrepreneurs. Les actions d'accompagnement sont réalisées par des experts et des conseillers techniques de qualité

NAWAT PRÉ-CRÉATION

- Appuyer les cibles dans l'élaboration de leurs business plans.

NAWAT POST-CRÉATION

- Accompagner les cibles pour l'amélioration de leurs compétences entrepreneuriales, managériales et métiers et mettre à leur disposition du conseil et de l'assistance

Maroc PMe®

Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise

